PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale des Territoires et de la Mer

Délégation à la mer et au littoral des Pyrénées-Atlantiques et des Landes

Service Environnement et activités maritimes

AVIS A LA BATELLERIE

Rivières «ADOUR»

commune de Bayonne

Dans le cadre des travaux de déconstruction de l'ancien pont ferroviaire sur l'Adour, des moyens nautiques seront employés, **du lundi 20 mai au jeudi 30 mai 2013,** pour l'enlèvement des tronçons du tablier métallique. A effet d'assurer la sécurité des biens et des personnes M. le préfet des Pyrénées-atlantiques a pris un arrêté d'interdiction de la navigation, entre le pont Saint Esprit en aval et le pont Saint Frédéric de la route départementale 810 en amont, s'opposant à tous les usagers de la voie d'eau, le :

- lundi 20 mai de 7h00 à 19h30,
- mardi 21 mai de 8hoo à 20h30,
- mercredi 22 mai de 9h00 à 21h30,
- · jeudi 23 mai de 10h00 à 22h00,
- vendredi 24 mai de 10h30 à 23h00.
- samedi 25 mai de 11h30 à 24h00,
- dimanche 26 mai de 12h00 à 24h00,
- lundi 27 mai de 3h00 à 13h00,
- mardi 28 mai de 4h00 à 14h00.
- mercredi 29 mai de 5h00 à 15h00,
- jeudi 30 mai de 6h00 à 16h00.

De plus, à ces dates et en dehors de ces horaires, Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés qu'ils devront observer une vigilance particulière dans cette zone, réduire leur vitesse et respecter la signalisation mise en place afin de naviguer dans le chenal imposé.

Anglet le 1 5 MAI 2013

Pour le directeur départemental des Territoires et de la Mer,

L'administrateur en chef des Affaires Maritimes

Jean-Lue VASLIN

Délégué à la Mer et au Littoral des Pyrénées Atlantiques et des Landes